

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 1^{er} avril 2014 à
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue
Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Patrimoine :
 - 3.1 Autorisation de soumettre un dossier dans le cadre des 9^e Prix du Patrimoine du BSL;
 - 3.2 Conférence Ruralys;
 - 3.3 Carnets patrimoniaux;
 - 4- Mobiliers – service génie civil
 - 5- Autorisation paiement – honoraires professionnels pour l'audit des baux de villégiature au 31 décembre 2012;
 - 6- Association forestière Bas-Laurentienne (AFBL) – Renouvellement de la cotisation pour l'année 2014-2015;
 - 7- Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) – Congrès et assemblée générale annuelle, les 14, 15 et 16 mai 2014 à Trois-Rivières;
 - 8- Fiducie COSMOSS au 1^{er} avril 2014 / Avenir d'enfants au 1^{er} juillet 2014 :
 - 8.1 Signature de l'accord de coopération du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 avec la CRÉ BSL;
 - 8.2 Signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602;
 - 8.3 Signature contrat de la coordonnatrice COSMOSS;
 - 9- Stationnement rue Soucy;
 - 10- Projet Cité des Arts;
 - 11- Consultation – dates de rencontres :
 - réunion maires et directeurs généraux – 10 avril 2014;
 - entrevues communications – 11 avril 2014;
 - 12- Suivi dossier – Signature de la convention collective;
 - 13- Varia;
 - 14- Période de questions;
 - 15- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 205-04-14

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 206-04-14

AUTORISATION DE SOUMETTRE UN DOSSIER DANS LE CADRE DES 9^E PRIX DU PATRIMOINE DU BSL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et les huit municipalités régionales de comté (MRC) du Bas-Saint-Laurent, a procédé au lancement du concours des neuvièmes (9^e) Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent, le 5 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'initiés en 1999, et remis tous les deux ans depuis l'an 2000, ces prix visent à rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, mettre en valeur et sauvegarder nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire ancestraux;

CONSIDÉRANT QUE les individus ayant une propriété au Bas-Saint-Laurent, les organismes, les entreprises, les institutions, les municipalités et les MRC peuvent soumettre leur candidature pour un projet déjà réalisé dans l'une des catégories suivantes :

1. **Sauvegarde, restauration et conservation**
(bâtiment, objet ancien, petit patrimoine, fonds d'archives, etc.);
2. **Transmission, interprétation et diffusion**
(production d'outil de diffusion, transmission de savoir-faire, mise en place d'activités, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation des jurys sont :

- l'intérêt patrimonial;
- la qualité de l'intervention ou de l'action;
- l'impact sur l'amélioration du cadre de vie;
- l'intérêt de la collectivité pour l'intervention ou l'action;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire d'inscription et le dossier de candidature doivent être déposés au plus tard le lundi, 5 mai 2014 à 17 h;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soumettre la candidature de la MRC de La Matanie en lien avec la démarche de caractérisation et de diffusion du patrimoine bâti de la MRC, soit l'inventaire des bâtiments d'intérêt, la production de carnets de santé des bâtiments et la tenue d'une conférence pour l'information des conseils municipaux et du public du territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt que la ville de Matane dépose sa candidature pour son projet de Circuit patrimonial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de la MRC de La Matanie soit soumis dans le cadre des neuvièmes (9^e) Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent de la catégorie 2 « Transmission, interprétation et diffusion »;

QUE monsieur Oliver Banville, directeur du service de l'aménagement et directeur général adjoint, soit et est autorisé à préparer le dossier de candidature et tous les documents requis, à compléter, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie et à soumettre le formulaire d'inscription au concours Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent – édition 2014;

QUE la MRC de La Matanie invite également la ville de Matane à soumettre sa candidature pour son projet de Circuit Patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conférence Ruralys / Carnets patrimoniaux

Les membres du comité administratif prennent connaissance des carnets réalisés dans le cadre de la démarche de caractérisation et de diffusion du patrimoine bâti de la MRC, soit l'inventaire des bâtiments d'intérêt.

Les membres conviennent de la pertinence de tenir une activité pour la mise en valeur du patrimoine et une date est envisagée en juin 2014. Le directeur du service de l'aménagement est mandaté afin de planifier l'activité, vérifier la disponibilité et la participation de Ruralys et évaluer les coûts de l'événement.

RÉSOLUTION 207-04-14

MOBILIERS – SERVICE DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT la proposition pour l'organisation de bureaux fonctionnels pour le personnel technique du service régional de génie civil ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des locaux est assumé par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission n° 433, datée du 27 mars 2014, de Papeterie Bloc-Notes inc. au montant de 3 238 \$ plus les taxes applicables, et autorise l'achat de deux mobiliers, payable à même le surplus cumulé financé par l'ensemble soit l'administration générale et l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 208-04-14

AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES BAUX DE VILLÉGIATURE DE LA MRC DE LA MATANIE AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère des Ressources naturelles (MRN) d'obtenir un rapport préparé par l'auditeur de la MRC dans le cadre de l'entente de délégation de gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT la facture # FAC0955578 de Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels, au montant de 1 470 \$ plus les taxes applicables, pour l'audit des baux de villégiature de la MRC de La Matanie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement de la facture # FAC0955578 à Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels, au montant de 1 690,13 \$ taxes incluses, pour l'audit des baux de villégiature de la MRC de La Matanie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 209-04-14

ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL) – RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2014-2015

CONSIDÉRANT l'invitation, à la MRC de La Matanie, à renouveler sa cotisation à l'Association forestière bas-laurentienne, organisme sans but lucratif, née du redécoupage des territoires de l'Association forestière de la Rive-Sud ainsi que de l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation pour les MRC est de 65 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la cotisation 2014-2015 à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 210-04-14

UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LES 14, 15 ET 16 MAI 2014 À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT le Congrès 2014 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 14, 15 et 16 mai 2014 à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du service de transport, ainsi que madame Sylvianne Gagné, répartitrice au service de transport, à participer au Congrès 2014 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 14, 15 et 16 mai 2014 à Trois-Rivières;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 50 \$/personne, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives, à même le budget du Transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 211-04-14

FIDUCIE COSMOSS AU 1^{ER} AVRIL 2014 - AUTORISATION SIGNATURE DE L'ACCORD DE COOPÉRATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015 AVEC LA CRÉ BSL

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS vise à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et signataire de l'Accord de coopération et ce, depuis le début;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité ont pris connaissance des modalités de l'Accord de coopération de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel accord de coopération doit être signé avec le fiduciaire, la MRC de La Matanie, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent et les membres du Comité local de coordination (CLC) COSMOSS de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane a été fiduciaire de la démarche COSMOSS jusqu'au 31 mars 2014 et demeurera fiduciaire d'Avenir d'enfants et de Québec en forme jusqu'au 30 juin 2014 et qu'à partir du 1^{er} juillet 2014, la MRC prendra la relève à titre de fiduciaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie soit fiduciaire de COSMOSS à partir du 1^{er} avril 2014;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de La Matanie au sein du CLC, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie, l'Accord de coopération de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 212-04-14

FIDUCIE COSMOSS AU 1^{ER} AVRIL 2014 / AVENIR D'ENFANTS AU 1^{ER} JUILLET 2014 / SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP SECTION LOCALE 4602

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et signataire de l'Accord de coopération et ce, depuis le début;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document que la MRC, à titre de fiduciaire, appliquera;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujetti à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4602, en lien avec la fiducie COSMOSS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 213-04-14

FIDUCIE COSMOSS AU 1^{ER} AVRIL 2014 / SIGNATURE CONTRAT DE LA COORDONNATRICE COSMOSS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire à compter du 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document, et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC exerce son droit de fiduciaire et, à ce titre, embauche, à compter du 1^{er} avril 2014, madame Audrey Charest actuellement coordonnatrice de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer le contrat de travail de madame Audrey Charest pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stationnement rue Soucy

Les membres du comité sont informés du contenu d'une lettre de la ville de Matane en lien avec la problématique d'utilisation des espaces de stationnement de la rue Soucy. La directrice générale indique qu'une directive sera transmise au personnel pour les rediriger vers les espaces réservés pour la MRC dans le stationnement du Colisée Béton provincial.

Projet Cité des Arts

Il est convenu qu'il y aurait lieu que les promoteurs du projet viennent rencontrer le Conseil de la MRC pour expliquer leur projet et les attentes envers le milieu.

Suivi dossier – Signature de la convention collective 2013-2019

Le préfet et la directrice générale et secrétaire confirment que la convention collective a été formellement signée, le 31 mars 2014, avec le SCFP, section locale 4602. La convention 2013-2019 sera déposée auprès du ministère du Travail, les ajustements des taux horaire et le versement de la rétroactivité au personnel syndiqué seront effectués avec la paie déposée le 10 avril 2014.

VARIA

- a) Dossier école
- b) Transport collectif

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 214-04-14

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet